



Municipalité de Bretonnières

Aux membres du Conseil général  
1329 Bretonnières

Bretonnières, le 7 novembre 2022

## Préavis municipal no 6/2022 pour le conseil du 7 décembre 2022 - Budget 2023

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

### I - Préambule

Le projet de budget pour l'année 2023 a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 novembre 2022. Selon le tableau comparatif des charges et des produits,

Les charges sont estimées à	fr. 1'230'034.--
Les produits sont estimés à	fr. 1'141'130.--
Ce qui laisse apparaître un excédent de charges de	fr. 90'904.--

### II. Quelques remarques particulières

#### Chapitre 11 - administration

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la rémunération de la boursière sera indexée de 3 %, suite à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. En outre, nous prévoyons quelques journées de formation pour la nouvelle secrétaire (C. 11.306).

Loi sur les transports (11.351) : les transports publics pâtissent encore d'une baisse notoire de recettes, faisant suite aux conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la fréquentation et les habitudes des usagers. Les prévisions à ce jour tablent encore sur une diminution du niveau de recettes, de près de 5% par rapport au niveau effectif de l'année 2019 ; un recouvrement complet n'est pas prévu avant l'année 2024. En outre, relevons que ces chiffres ne tiennent pas compte des conséquences d'une éventuelle hausse durable de l'inflation notamment de l'énergie (électrique ou fossile).

C. 11.3185 : augmentation du poste pour couvrir d'éventuels honoraires imprévus (par ex. ingénieur, bureau technique, avocat ou autres).

#### Chapitre 21 - Impôts

La simulation du calcul des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques prévoit une légère augmentation, mais la crise financière pourrait avoir des répercussions sur ces chiffres. Les autres postes sont stables. Pour rappel le taux d'imposition est maintenu à 70.50 de l'impôt cantonal de base.

#### Chapitre 22 - Service financier

En mai 2023, quatre de nos emprunts à taux fixes arriveront à échéance. Avec la situation de récession actuelle et les grandes instabilités financières que nous vivons, les taux ont fortement augmenté. A cet effet, nous prévisionnons fr. 35'000.- d'intérêts des dettes (22.322), soit plus du triple qu'effectivement payés en 2022.

La balance entre la participation communale au fonds de péréquation (22.352) et le retour de ce même fonds (c. 22.452 et suivants) est toujours favorable à notre commune.

*Cependant, au moment des comptes, ce sont les résultats réels qui seront déterminants.*

#### Chapitre 31 - terrain

La reprise de l'exploitation de la gravière devrait être effective en 2023 (tant dans le retrait que le dépôt des matériaux), mais nous restons cependant volontairement très prudents dans l'estimation des revenus (31.435.1 et 31.435.2 - fr. 80'000.- ).

#### Chapitre 32 - forêts

Comme chaque année, le budget des forêts présente un déficit ; rappelons que les éventuels déficits de ce poste sont partiellement absorbés par les contributions du fonds de péréquation «forêts» (22.452.3). Il faut être conscient que le marché du bois évolue vers le bas et qu'aucun élément ne laisse prévoir que la situation va s'améliorer de sitôt, alors que les charges sont toutes en hausse, dues à la forte augmentation du coût des énergies.

#### Chapitre 35 - Bâtiments communaux

##### Charges :

##### Heures de communes :

Les heures des municipaux pour la gestion des immeubles sont en forte augmentation (refuge, collège, auberge), car les bâtiments, principalement le collège, demande une attention particulière avec ses 5 appartements à entretenir et à pérenniser. Le refuge doit lui être contrôlé après chaque location (pour ex. une soixantaine de fois en 2022) afin qu'il reste dans un bon état de propreté.

##### Conciergeries :

Après une année avec les nouvelles concierges, nous avons pu évaluer les heures travaillées et un nouveau cahier des charges va entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Nous pouvons dès lors adapter chacun des postes de conciergerie 35xx.301.

##### Frais d'entretien :

Il n'y a pas de travaux spécifiques prévus dans les divers bâtiments communaux, cependant, dans chaque poste 35xx.314, un montant a été budgété pour les entretiens courants et imprévus liés à tout propriétaire d'immeuble. Toutefois, si des investissements devaient intervenir en cours d'année, ils seraient soumis au conseil moyennant préavis.

##### Electricité et chauffage :

Au vu des annonces de fortes augmentations du coût des énergies (électricité, mazout), nous avons augmenté de 50 % le budget des différents C. 35xx.312.

##### Revenus :

Quelques cases de congélateur sont toujours libres. Au collège, pour 2023 tous les appartements sont loués.

#### Chapitre 42 - urbanisme

Les places de parking dans le village et au « pré du cimetière » sont louées fr. 30.- par mois. Il reste des disponibilités.

#### Chapitre 43 - routes

Le montant de fr. 20'000.- est prévu pour les entretiens courants de divers tronçons routiers (y.c. éparage des routes et chemins communaux, curage des sacs, nettoyage des grilles, etc).

Après réception des dernières factures et récapitulatif final des travaux (rue du Puits, du Battoir, du Coin et du Four), nous avons recalculé la part à amortir par les routes soit fr. 30'000.-, auquel il faut ajouter l'amortissement de la rue de la Gare de fr. 9'800.-.

#### Chapitre 45 - ordures ménagères

Quelques travaux d'amélioration sont prévus, répartis pour moitié entre les 2 communes (45.311 - fr. 3'100.--), soit :

- Pose d'une rampe d'accès à la benne des électroménagers pour en faciliter le vidage (fr. 2'000.-) ;

- Pose de 2 portes de garage afin de fermer l'accès au cabanon (exigences de mettre en sécurité les dissolvants, piles et autres déchets spéciaux...) estimé fr. 2'200.-
- Ponçage et peinture du cabanon, ce dernier ayant subi les affres de la météo depuis plus de 20 ans (fr. 2'000.-).

#### Chapitre 46 - épuration

Le budget de l'AIVN à Croy est stable (46.352) et a d'ores et déjà été validé par le conseil intercommunal.

Après réception des dernières factures et récapitulatif final des travaux (rue du Puits, du Battoir, du Coin et du Four), nous avons recalculé la part à amortir par l'épuration, soit fr. 14'000.- (46.331). Pour 2023, le prix du m3 épuré restera inchangé pour les citoyens à fr. 2.70 le m3. Revenus estimés sur une moyenne de 12'000 m3 épurés. Comme pour le dicastère 81 (eau potable), le dicastère 46 reste déficitaire alors qu'il devrait s'équilibrer.

#### Chapitre 50 - Administration des écoles

Notre commune compte 43 enfants scolarisés (chiffres décembre 2021, contre 40 l'année précédente). Notons que 26 % de cette facture est dédiée aux frais de transport. Le budget de l'AsCoVaBaNo a été accepté par les délégués au conseil intercommunal.

#### Chapitre 7 - sécurité sociale

Pour l'accueil des petits enfants (Ajoval) (72.352), le calcul se base pour moitié sur le nombre d'habitants et pour l'autre moitié sur les heures effectives d'utilisation par les enfants. Dans le cas de l'UAPE à Romainmôtier (enfants scolarisés), le calcul est de 25 % sur le nombre d'habitants et 75 % sur les heures d'utilisation. Ces postes sont encore en forte augmentation, due à un grand nombre d'enfants de Bretonnières recourant à ces services.

#### Chapitre 81 - service industriel

Depuis quelques années, l'association de la Source Mercier, dont nous faisons partie avec les communes de L'Abergement, Lignerolle, Les Clées, Premier et Sergey, étudie une restructuration en vue de la régionalisation des réseaux d'eau potable afin de garantir l'accès à une eau de qualité à chaque citoyen de ces 6 communes. Le projet avance et va être présenté pour acceptation au conseil intercommunal en novembre 2022. Il prévoit la reprise par l'AIMS de l'entier de l'eau des captages jusqu'aux entrées des villages, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, ainsi que la prise à leur compte de tous les frais qui s'y rapportent. Si le conseil intercommunal accepte ce projet, dès 2023 l'entier des m3 consommés dans les communes sera facturé au prix de fr. 2.10/m3 et non plus seulement les m3 effectivement utilisés sur la Source Mercier. C'est la raison pour laquelle le poste 81.312 est largement supérieur. La taxe d'abonnement de fr. 35.- par habitant est maintenue, sans changement (81.352). Par contre, les autres postes sont à la baisse, car seules les infrastructures à l'intérieur du village seront encore à charge de la commune. Afin de couvrir partiellement ces charges, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, tous les prix seront maintenus, soit

- vente de l'eau à nos citoyens : fr. 2.40/m3, calculé sur une moyenne de 21'000 m3 ;
- taxe d'unité de logement à fr. 25.- par UDL
- location de compteurs de fr. 20.- à fr. 70.-, selon les diamètres.

Comme pour le dicastère 46 (épuration), le dicastère 81 reste déficitaire alors qu'il devrait s'équilibrer.

### **III. Commentaires**

Comme vous pouvez vous en douter, l'élaboration du budget 2023 a été encore plus compliquée qu'habituellement, au vu des grandes incertitudes dues aux crises sanitaire, énergétique et économique que nous traversons successivement depuis maintenant plus de 2 ½ ans. Les perspectives s'annoncent peu réjouissantes et nous avons donc tenté de « jongler » afin de pouvoir maintenir un bon état d'entretien du patrimoine communal, d'assurer le bon fonctionnement des services publics et autres prestations communales à la population, tout en tenant des charges

impératives dont les montants sont très importants (cohésion sociale, réforme policière, déficit ligne de bus, école, UAPE et Ajoval - accueil des enfants...).

D'autre part, les amortissements obligatoires des investissements s'élèvent à fr. 123'800.-- répartis dans les différents postes du budget.

#### IV. Conclusions

- Ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la séance du conseil du 7 décembre 2022 ;
- Il a été soumis à la commission gestion et finances.

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

Art. 1 : accepter le budget 2023 tel que présenté, bouclant sur un excédent de charges de fr. 90'904.--.

Municipalité de Bretonnières  
Le Syndic                      La Secrétaire  
P.-D. Collomb                J. Guignard



Annexes : budget 2023 détaillé.